

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26297**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne) de maintenance industrielle des industries chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries chimiques - Union des industries chimiques (UIC)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222u conduite, surveillance d'appareils des industries chimiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP Technicien(ne) de maintenance industrielle des industries chimiques est en lien avec le métier de technicien(ne) de maintenance industrielle. Le (la) technicien(ne) de maintenance industrielle réalise des interventions de maintenance préventive ou curative en mécanique, électro-technique, automatismes sur des installations et équipements liés à des process chimie. Il (elle) communique avec les différents acteurs du process, utilise et traite des informations écrites et orales, conduit des actions de progrès ou d'amélioration de process.

Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

Définition et préparation des travaux de maintenance des installations (préventif courant ou suite à des incidents, à la mise en conformité réglementaire, à des arrêts programmés)

Sécurisation des espaces et information des personnes concernées

Localisation, repérage des pannes

Réalisation d'interventions de maintenance préventive en Mécanique, Electrotechnique, Automatismes

Réalisation d'interventions de maintenance curative en Mécanique, Electrotechnique, Automatismes

Vérification et essais de fonctionnement et de contrôle de performance après remise en état de fonctionnement

Assistance technique auprès de la production

Gestion du planning de ses interventions ou d'interventions externes

Planification et coordination du travail des sous-traitants

Communication avec les différents acteurs du process

Renseignement des documents relatifs aux interventions et à l'état des matériels, compte-rendu d'activité

Utilisation et traitement des informations écrites et orales

Conduite d'actions de progrès, améliorations de process

Les capacités attestées :

Compétence 1 - Diagnostiquer un dysfonctionnement sur des équipements pluri technologiques

Compétence 2 - Organiser une intervention

Compétence 3 - Contrôler le bon fonctionnement d'un équipement ou d'une installation dans les domaines mécaniques, électriques ou électroniques et hydrauliques ou pneumatiques

Compétence 4 - Remplacer des pièces ou instruments défectueux

Compétence 5 - Ajuster un paramètre ou positionner un élément de l'installation sur système automatisé dans le respect des délais

Compétence 6 - Analyser l'application des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention

Compétence 7 - Communiquer, traiter les informations relatives à la maintenance et transmettre des savoir-faire

Compétence 8 - Prendre en compte dans son activité le fonctionnement de l'entreprise et le travail en équipe

Compétence 9 - Mettre en œuvre une action d'amélioration dans son service

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les salariés titulaires du CQP Technicien(ne) de maintenance industrielle exercent leur activité sur les sites de production des industries chimiques, au sein d'un service de maintenance. L'industrie chimique française est le 2ème producteur européen après l'Allemagne et le 6ème producteur mondial. Elle se caractérise par son activité à l'exportation ainsi que par ses dépenses de Recherche et Développement. Les « spécialités chimiques » et les « savons, parfums, produits d'entretien » totalisent le plus grand nombre d'établissements : 920 établissements pour le secteur des spécialités chimiques ; 810 établissements pour celui des « savons parfums, produits d'entretiens » ; 398 établissements pour la chimie organique.

Les secteurs de production chimique sont les suivants :

Chimie minérale (fabrication de gaz industriels, colorants, pigments, produits azotés, engrais, fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base...)

Chimie organique (fabrication de caoutchoucs synthétiques, matières plastiques de base, fabrication d'autres produits chimiques organique de base...)

Spécialités chimiques (pesticides, peintures, encres, vernis, mastics, produits explosifs, colles, huiles essentielles...)

Savons, parfums et produits d'entretien

Fabrication de produits pharmaceutiques de base

La branche comptabilise plus de 3 300 entreprises et 6080 établissements en 2014 dont 94% de PME/TPE.

La Répartition des établissements par taille est la suivante :

60% des établissements ont un effectif de moins de 10 salariés

26% des établissements ont un effectif de 10 à 49 salariés

10% des établissements ont un effectif de 50 à 199 salariés

3% des établissements ont un effectif de 200 à 499 salariés

1% des établissements ont un effectif de plus de 500 salariés

Les industries chimiques emploient 202 500 salariés.

Les salariés du secteur sont répartis ainsi : 29,5% d'ouvriers/employés ; 39,7% de techniciens et agents de maîtrise (cible du CQP) ; 30,8% de cadres.

5,6% de l'effectif sont âgés de moins de 25 ans.

42,9% de l'effectif ont moins de 40 ans et 26,3% ont plus de 50 ans.

38,4% de femmes dans la branche : avec près de 80 000 femmes, la proportion de femmes continue de progresser dans la branche. Le taux de féminisation diffère bien sûr selon les métiers et les secteurs d'activité ; elles sont notamment plus nombreuses dans le secteur des savons, parfums et produits d'entretien, où elles représentent 56% des effectifs.

La famille de métier « maintenance » représente 6% de l'effectif total.

Technicien(ne) de maintenance

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Réglementation d'activités :

Des habilitations électriques sont exigées ...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 9 compétences :

Compétence 1 - Diagnostiquer un dysfonctionnement sur des équipements pluri technologiques

Compétence 2 - Organiser une intervention

Compétence 3 - Contrôler le bon fonctionnement d'un équipement ou d'une installation dans les domaines mécaniques, électriques ou électroniques et hydrauliques ou pneumatiques

Compétence 4 - Remplacer des pièces ou instruments défectueux

Compétence 5 - Ajuster un paramètre ou positionner un élément de l'installation sur système automatisé dans le respect des délais

Compétence 6 - Analyser l'application des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention

Compétence 7 - Communiquer, traiter les informations relatives à la maintenance et transmettre des savoir-faire

Compétence 8 - Prendre en compte dans son activité le fonctionnement de l'entreprise et le travail en équipe

Compétence 9 - Mettre en œuvre une action d'amélioration dans son service

Chacune des compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Les 9 compétences doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de développement des compétences, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités :

Observation en situation professionnelle :

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques, sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

Renseignement du dossier VAE ou du dossier du candidat

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de son expérience professionnelle.

Cet entretien s'appuie sur le dossier candidat et le dossier VAE renseignés par le candidat ou une observation en situation professionnelle le cas échéant.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X
En contrat d'apprentissage		X

Après un parcours de formation continue	X	Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative
En contrat de professionnalisation	X	Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne) de maintenance industrielle des industries chimiques" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 juin 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.jetravailledanslachimie.fr

[OPCA DEFI](#)

[Observatoire des industries chimiques](#)

Lieu(x) de certification :

UIC - Le Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

France entière

Historique de la certification :

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle des Industries Chimiques

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 11 février 2014 relative à la création du Certificat de Qualification Professionnelle CQP Technicien(ne) de maintenance industrielle des Industries Chimiques.